

**SIDEN
SIAN**


Noréade
Les Régies du SIDEN-SIAN

SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

SYNTHÈSE

Rapport annuel 2024

Rapport annuel 2024
sur le prix et la qualité des services publics
de l'eau potable et de l'assainissement

www.noreade.fr

RECETTES D'EXPLOITATION
(EAU)

97,8 M€

RECETTES D'EXPLOITATION
(ASSAINISSEMENT / GEPU)

108,5 M€



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2024

EAU POTABLE

654

COMMUNES

ASSAINISSEMENT

COLLECTIF

609

COMMUNES

419 000

ABONNÉS
EN EAU POTABLE

311 000

LOGEMENTS DESSERVIS
EN ASSAINISSEMENT
COLLECTIF

54,5

MILLIONS DE M³
D'EAU POTABLE
DISTRIBUÉS

49,7

MILLIONS DE M³
D'EAU USÉE TRAITÉS

**ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF**

513

COMMUNES

EAUX PLUVIALES

539

COMMUNES

11 400 km

DE CONDUITES
DE DISTRIBUTION

8 200 km

DE RÉSEAUX DE COLLECTE

40 M€

TRAVAUX
D'INVESTISSEMENT

48,4 M€

TRAVAUX
D'INVESTISSEMENT

**DÉFENSE
EXTÉRIEURE
CONTRE L'INCENDIE**

507

COMMUNES

EAU : 3,05 €

ASSAINISSEMENT : 3,77 €

6,82 € TTC/m³

POUR UNE CONSOMMATION TYPE DE 120M³/AN

13 100

POINTS D'EAU INCENDIE

Sommaire

1. LA GOUVERNANCE DU SIDEN-SIAN ET DE SES REGIES NOREADE EAU ET NOREADE ASSAINISSEMENT ...	4
2. PRESENTATION DU TERRITOIRE DE COMPETENCE.....	5
EXTENSION DU PERIMETRE D'INTERVENTION - ACCROISSEMENT D'ACTIVITE DES REGIES.....	5
COMMUNES EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC.....	7
CARTE DES COMMUNES ADHERENTES AU SIDEN-SIAN.....	8
3. LE SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE	9
3.1. LES COMMUNES ET LEURS UNITES DE DISTRIBUTION	9
3.2. LES COMMUNES ET LEUR RESEAU DE DISTRIBUTION	12
3.3. TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE.....	14
3.4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	15
3.5. LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT DU SERVICE.....	15
3.6. ACTIONS DE SOLIDARITE DANS LE DOMAINE DE L'EAU	16
4. LA DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE	17
4.1. LES OUVRAGES DE DEFENSE INCENDIE DES COMMUNES	17
4.2. TARIFICATION - AUTOFINANCEMENT NET ET DEPENSES D'EQUIPEMENT.....	17
5. LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	18
5.1. ACTIONS DE SOLIDARITE DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	18
5.2. LES COMMUNES ET LEURS AGGLOMERATIONS D'ASSAINISSEMENT.....	18
5.3. LES COMMUNES ET LEUR RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	22
5.4. TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE.....	25
5.5. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	26
5.6. LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT DU SERVICE.....	26
6. LES EAUX PLUVIALES.....	27
6.1. TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE.....	27
6.2. GESTION INTEGREE DES EAUX PLUVIALES (GIEP).....	27
7. LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	28
7.1. LES INDICATEURS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	28
7.2. ACTIVITES DU SERVICE.....	28
7.3. TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	28
8. LA FACTURE TYPE	29
8.1. FACTURE TYPE EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF	29
8.2. FACTURE TYPE EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	29
9. SYNTHÈSE DES INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES.....	31
9.1. LES INDICATEURS DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE.....	31
9.2. LES INDICATEURS DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	32
9.3. LES INDICATEURS DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	32

Edité le 04/09/2025

1. LA GOUVERNANCE DU SIDEN-SIAN ET DE SES REGIES NOREADE EAU ET NOREADE ASSAINISSEMENT

Le SIDEN-SIAN est un syndicat mixte fermé portant plusieurs compétences à la carte, relatives au cycle de l'eau :

- Eau potable (Production et distribution)
- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif
- Gestion des eaux pluviales urbaines
- Défense extérieure contre l'incendie
- Gestion de l'eau et des milieux aquatiques
- Prévention des inondations

Son histoire débute en 1950 avec la création du SIDEN (Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau du Nord) et en 1971 avec la création du SIAN (Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord) : une fusion des deux syndicats a été finalisée en 2009 pour former le SIDEN-SIAN.

Le SIDEN-SIAN est administré par un Comité Syndical de 135 élus représentant le territoire de compétence qui se réunit au moins 4 fois par an, ainsi qu'un Bureau Syndical de 38 membres. Le SIDEN-SIAN a mis en place une Commission d'Appels d'Offres (CAO) ainsi qu'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) avec des associations représentant les abonnés.

Pour l'exploitation des services relevant de ses compétences, le SIDEN-SIAN est doté depuis le 1er juillet 2019 de deux régies à simple autonomie financière :

SIDEN-SIAN Noréade Eau et SIDEN-SIAN Noréade Assainissement.

Le Conseil d'Exploitation des régies Noréade est appelé à donner un avis préalable à l'ensemble des délibérations du Bureau et du Comité Syndical concernant le fonctionnement des régies. Il est composé des 38 membres du Bureau Syndical et de 3 membres représentant des associations de consommateurs.

Les régies Noréade ont pour mission de fournir en permanence aux abonnés une eau respectant les critères de potabilité avec un accès au service pour tous. Elles agissent également pour la préservation du milieu naturel et notamment des ressources en eau en assurant la collecte ainsi que le traitement des eaux usées et le contrôle des installations d'assainissement non collectif. Pour le compte du SIDEN-SIAN, elles assurent également la gestion des ouvrages relevant de la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines et de la Défense Extérieure Contre les Incendies.

NOTRE MISSION DE SERVICE PUBLIC

Permettre aux communes, quelle que soit leur taille, de disposer des capacités techniques et financières nécessaires au développement et au maintien d'un service public de distribution d'eau potable et d'assainissement au plus juste prix. Pour ce faire, nous réalisons de véritables investissements d'ouvrages publics d'intérêt général.

NOS ENGAGEMENTS

Intérêt général
Qualité et continuité de service
Transparence vis à vis du service rendu
Proximité

NOS PRINCIPES D'ACTION

Solidarité Intercommunale
Transfert complet des compétences (Maîtrise d'ouvrage et exploitation)
Péréquation tarifaire
Exploitation directe des services

La direction générale et les services supports sont situés à WASQUEHAL. Le territoire de compétences regroupant les 732 communes adhérentes est couvert par 8 Centres d'Exploitation situés à AVESNELLES, BEAUVOIS-EN-CAMBRESIS, CASSEL, LA GORGUE, LE QUESNOY, PECQUENCOURT NORD, PECQUENCOURT SUD et URVILLERS. Un centre de travaux à ORCHIES, ainsi qu'un Service Relation Abonnés à MONTIGNY-EN-OSTREVENT, viennent compléter le dispositif. (Voir carte page 8)

2. PRESENTATION DU TERRITOIRE DE COMPETENCE

732 communes et 29 EPCI du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne et de la Somme font confiance au SIDEN-SIAN pour leur service d'eau potable et/ou leur service d'assainissement et font de notre syndicat le plus vaste groupement, en nombre de communes adhérentes, intervenant dans ces domaines en France.

Le nombre de communes adhérentes au SIDEN-SIAN par compétence transférée est le suivant :

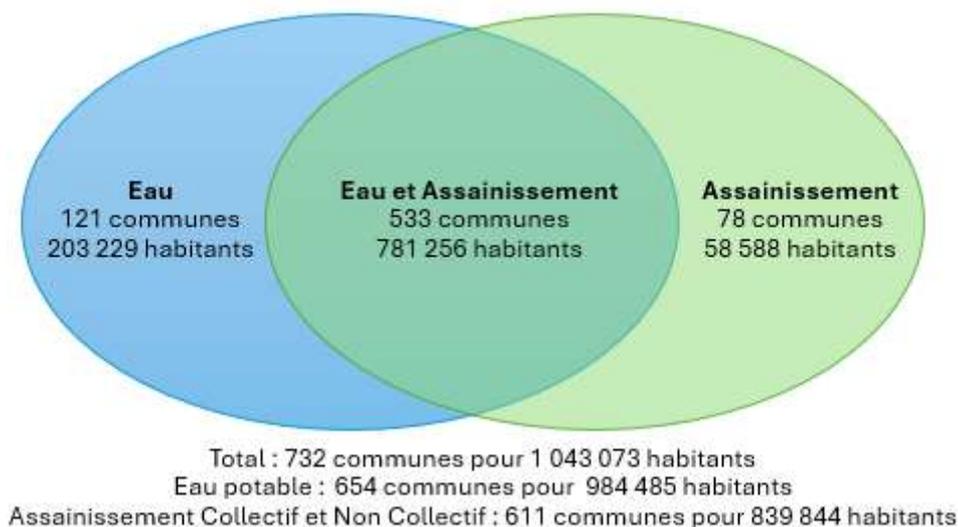
Compétences transférées	Au 31/12/2023	Au 31/12/2024	Communes exploitées par Noréade	Communes sous contrats de D.S.P.
Eau Potable (Production-Distribution)	654	654	643	11 (5 contrats)
Assainissement Collectif	609	609	585	24 (4 contrats)
Assainissement Non Collectif	513	513	505	8 (3 contrats)
Gestion des Eaux Pluviales	539	539	533	6 (2 contrats)
Défense Extérieure Contre l'Incendie	500	507 (+7)	507	-

La Communauté de Communes de Flandre intérieure (CCFI) est transformée en communauté d'agglomération et prend la dénomination de « Communauté d'agglomération Cœur de Flandre » au 1^{er} janvier 2024 : 49 communes du SIDEN-SIAN sont concernées.

La Commune d'Emerchicourt adhère à la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH) au 1^{er} janvier 2024 et se retire de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent (CCCO).

La Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent (CCCO) est transformée en communauté d'agglomération par un arrêté préfectoral du 31 décembre 2024, et prend la dénomination de « Communauté d'Agglomération Cœur d'Ostrevent » au 1^{er} janvier 2025 : 20 communes du SIDEN-SIAN sont concernées.

Le SIDEN-SIAN exerce les compétences eau potable et/ou en assainissement sur un territoire représentant plus d'un million de personnes :



Extension du périmètre d'intervention - Accroissement d'activité des Régies

Pendant l'année 2024, il n'y a pas eu de nouvelles communes ou EPCI adhérents avec transfert d'une ou plusieurs de ces compétences : Eau Potable, Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif, Gestion des Eaux Pluviales Urbaines.

Par ailleurs, le contrat de DSP pour l'Eau Potable des communes suivantes est arrivé à terme fin d'année 2023 : BOIRY-NOTRE-DAME (62) et PELVES (62),

Soit un poids total de population de 1 224 habitants concernant la compétence Eau Potable repris en exploitation en 2024 par la Régie SIDEN-SIAN Noréade Eau.

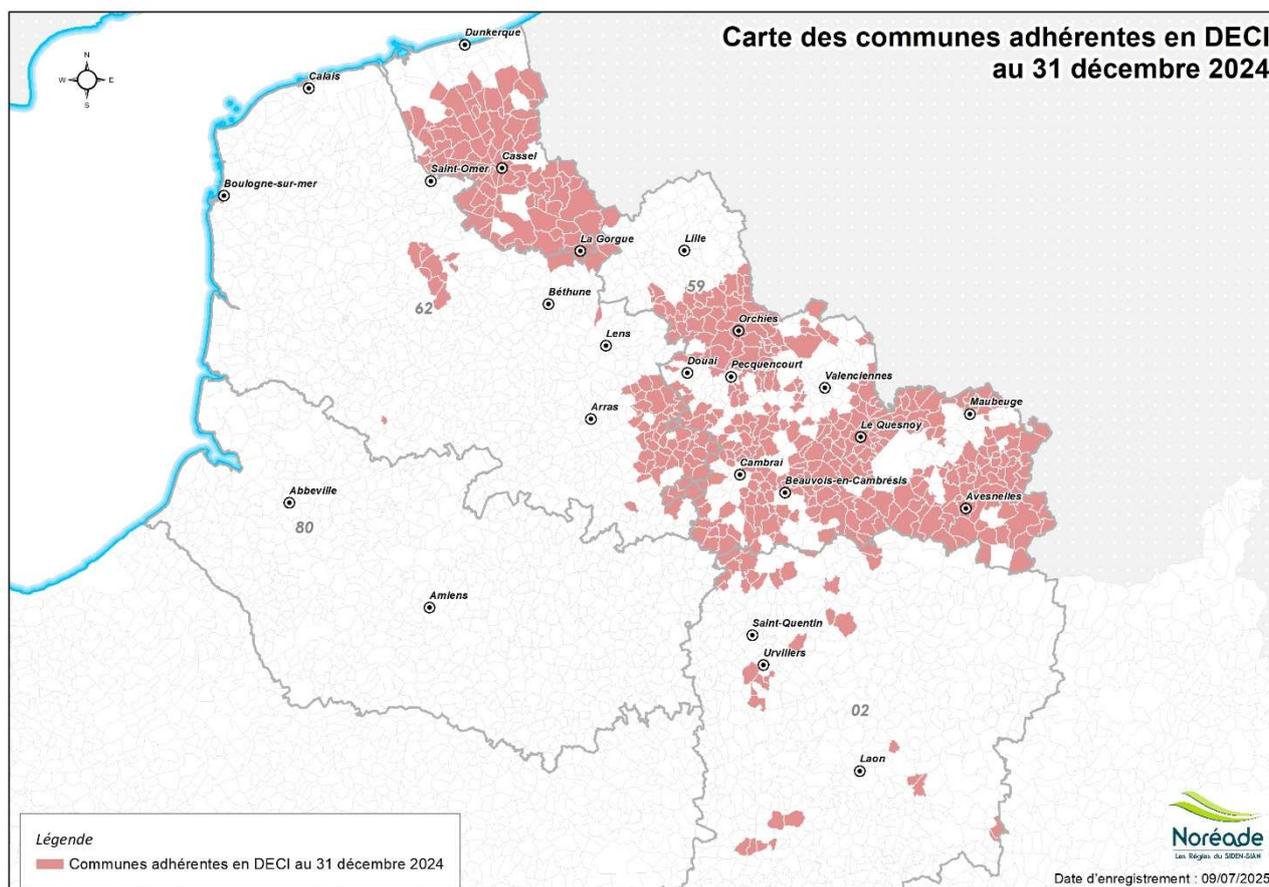
Le contrat de DSP pour l'Assainissement Collectif et Non Collectif de la commune de LA SENTINELLE (59) est également arrivé à terme fin d'année 2023,

Soit un poids total de population de 3 159 habitants concernant les compétences Assainissement Collectif et Non Collectif, repris en exploitation en 2024 par la Régie SIDEN-SIAN Noréade Assainissement.

Concernant la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie : 7 communes ont choisi de la transférer au SIDEN-SIAN en 2024.

Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)		
Communes (Département)	Population INSEE 2021	Date adhésion
AVELIN (59)	2 642	01/01/2024
ENQUIN-LEZ-GUINEGATTE (62)	1 632	01/01/2024
GIBERCOURT (02)	38	01/01/2024
HAUTEVILLE (02)	183	01/01/2024
IWUY (59)	3 374	01/01/2024
THIVENCELLE (59)	830	01/01/2024
TORTEQUESNE (62)	868	01/01/2024

Ces 7 communes représentent un poids total de population de 9 567 habitants.



Communes en Délégation de Service Public

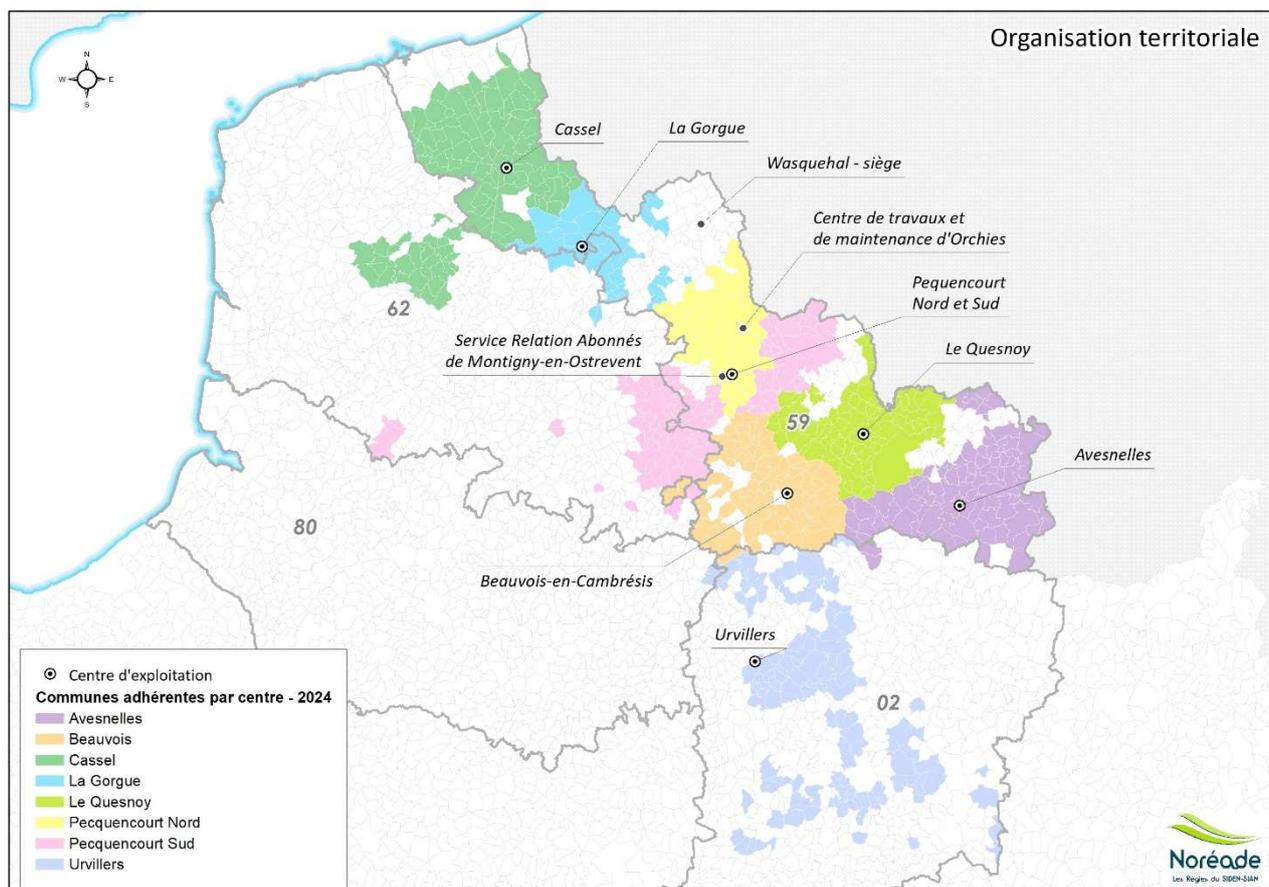
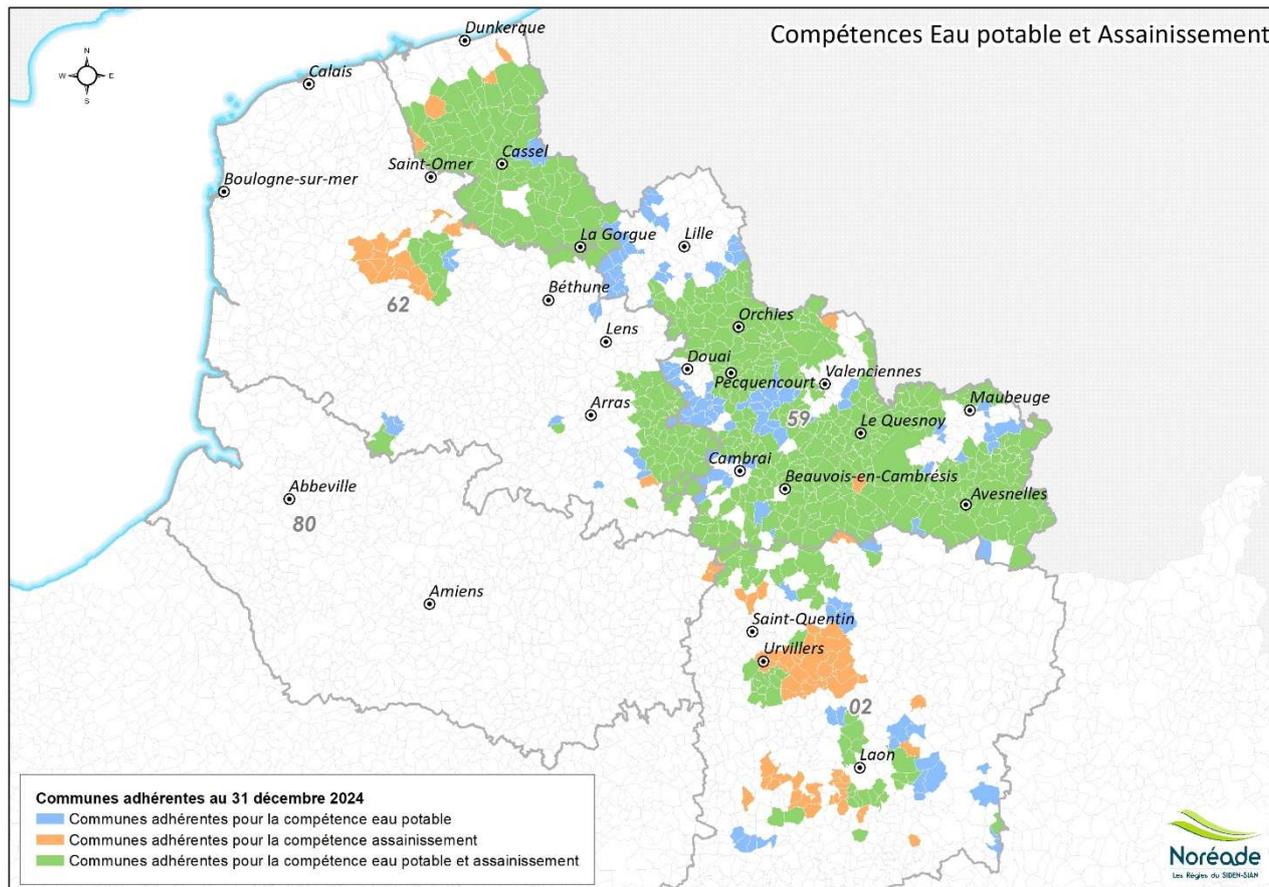
Certains territoires sont gérés dans le cadre des contrats de délégation conclus avant la date d'adhésion au SIDEN-SIAN (Tableau présenté par compétence et par date d'échéance du contrat) :

Communes	Structure Intercommunale au 01/01/2024	Population INSEE 2021	Exploitant du service	Échéance du contrat
Service Public d'Eau Potable : 11 communes (5 contrats)		TOTAL : 35 989 habitants		
OPPY	C.A. OSARTIS Marquion	388	Véolia Eau	31/12/2027
CLARY	C.A. du Caudrésis et du Catésis	1 098	Véolia Eau	14/12/2031
HONNECHY		582	Véolia Eau	14/12/2031
MAUROIS		408		
HASNON	C.A. de la Porte du Hainaut	3 912	SUEZ	01/04/2032
HERIN		4 157		
LA SENTINELLE		3 159		
RAISMES		12 108		
THIANT		3 036		
TRITH-SAINT-LEGER		6 210		
ARLEUX-EN-GOHELLE	C.C. OSARTIS Marquion	931	Véolia Eau	08/03/2036

Service Public d'Assainissement Collectif : 24 communes (4 contrats) TOTAL : 79 515 habitants				
CHEMY	C.C. Pévèle Carembault	792	SUEZ (AC-ANC-GEPU)*	31/12/2024
GONDECOURT		4 098		
HERRIN		431		
ANICHE	C.A. Cœur d'Ostrevent	10 057	Véolia Eau (AC)*	31/12/2026
AUBERCHICOURT		4 663		
BRUILLE-LEZ-MARCHIENNES		1 356		
ECAILLON		1 924		
HORNAING		3 568		
LEWARDE		2 428		
LOFFRE		727		
MARCHIENNES		4 600		
MASNY		4 083		
MONCHECOURT		2 520		
MONTIGNY-EN-OSTREVENT		4 735		
SOMAIN		11 881		
TILLOY-LEZ-MARCHIENNES		549		
VRED		1 334		
WANDIGNIES-HAMAGE		1 336		
WARLAING	607			
MORBECQUE	C.A. Cœur de Flandre	2 551	SUEZ (AC-ANC)*	31/03/2027
STEENBECQUE		1 679		
DOUCHY-LES-MINES	C.A. de la Porte du Hainaut	10 252	SUEZ (AC-ANC-GEPU)*	01/01/2030
HASPRES		2 660		
NOYELLES-SUR-SELLE		684		

* AC = Assainissement Collectif, ANC = Assainissement Non Collectif, GEPU = Gestion Eaux Pluviales Urbaines

Carte des communes adhérentes au SIDEN-SIAN



3. LE SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Le patrimoine Eau Potable du SIDEN-SIAN au 31/12/2024 en quelques chiffres :

Ouvrages	Chiffres 2024
Ouvrages de production d'eau potable (Captages)	298
Unités de traitement d'eau potable (Usines)	27
Ouvrages de stockage (Réservoirs et citernes)	354
Linéaire de canalisation d'eau potable	11 390 km

Indicateur	2021	2022	2023	2024
D101 Nombre d'habitants desservis au 31 décembre de chaque année (recensement INSEE 2021 pour l'année 2024)	948 270	980 345	984 791	984 485

Indicateur	2021	2022	2023	2024
P155.1 Taux de réclamations pour 1 000 abonnés	1,38	1,31	1,32	1,12

Données du dispositif de mémorisation des réclamations : Le nombre de réclamations écrites relatives à l'eau potable pour l'année 2024 s'élève à 470 pour 419 343 abonnés (pour rappel en 2023, il y avait 549 réclamations pour 416 620 abonnés).

3.1. Les communes et leurs unités de distribution

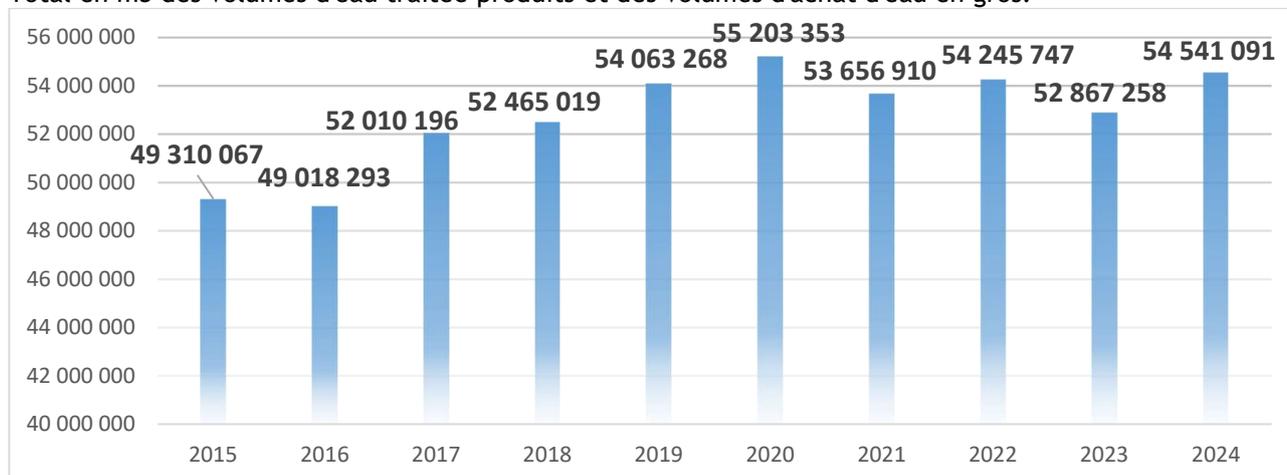
Le territoire desservi par le SIDEN-SIAN en eau potable est divisé en **Unités de Distribution Intercommunales (UDI)**. Chaque UDI est un secteur de distribution d'eau potable dans lequel la qualité de l'eau est réputée homogène. Cette eau peut être issue de points de production d'eau potable de la Régie SIDEN-SIAN Noréade Eau, de transferts venant d'autres UDI ou d'achats d'eau en gros auprès d'autres collectivités.

Le bilan de la production d'eau potable des UDI en 2024

Nombre des U.D.I.	219
Volume d'eau traitée produit en 2024	49 225 265 m3
Volume d'eau acheté en gros en 2024	5 315 826 m3
Volume d'eau vendu en gros en 2024	2 197 316 m3

L'évolution des volumes mis en distribution dans les UDI (période 2015 - 2024)

Total en m3 des volumes d'eau traitée produits et des volumes d'achat d'eau en gros.



La protection de la ressource en eau potable

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est déterminé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) selon l'indicateur de performance ci-dessous.

Indicateur	2021	2022	2023	2024
P108.3 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	72,21	72,28	72,42	72,67

L'évolution de cet indicateur ne tient pas uniquement compte de l'avancement de la protection de la ressource en eau mais est également tributaire de l'état des ouvrages de production repris dans le cadre d'adhésion de nouvelles communes, souvent avec des forages moins bien protégés, ce qui explique sa variation, bien que les captages aient un niveau croissant de protection. Le calcul de cet indicateur est réalisé selon un taux fixé par l'ARS sur chaque captage pondéré par le volume prélevé. A noter : Noréade à un taux de 94,30 % concernant le nombre de captages en exploitation protégés par DUP définitive par rapport au nombre de captages en exploitation (hors affermage).

Volume d'eau prélevée	En 2024	En 2023	Evolution annuelle
Eau souterraine prélevée en m3 (1 ressource)	49 723 821 (99,99 %)	46 895 828 (99,72 %)	2 827 993 (6,0 %)
Eau superficielle prélevée en m3 (207 ressources)	3 999 (0,01 %)	133 531 (0,28 %)	-129 532 (-97,0 %)
Total	49 727 820	47 029 359	2 698 461 (+5,7 %)

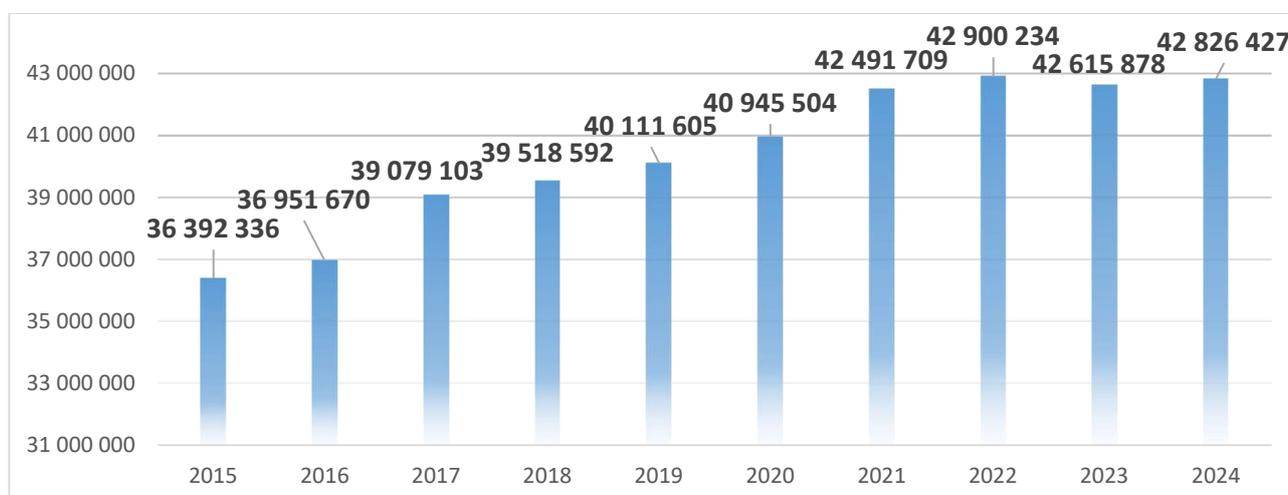
La performance des réseaux de distribution d'eau potable

Le bilan des volumes relatifs à la production d'eau potable

Volumes 2024	Total / m3
Volume d'eau potable vendu au cours de l'exercice	40 629 111
Volume consommé sans comptage (essais incendie)	176 400
Volume d'eau de service des installations de production	502 555
Volumes de service (purge, nettoyage réservoirs, analyseurs de chlore...)	530 990
Volume de vente d'eau en gros	2 197 316
Volume d'eau traitée produite	49 225 265
Volume d'achat d'eau en gros	5 315 826

L'évolution des volumes d'eau vendus sur la période 2015 - 2024

Total en m3 des Volumes d'eau potable vendus et des Volumes de vente d'eau en gros. L'augmentation du volume d'eau vendu à partir de 2015 est proportionnelle à l'augmentation du nombre d'abonnés.



La baisse constatée des volumes d'eau vendus en 2023 est à relier aux efforts de sensibilisation des abonnés concernant les économies d'eau et la lutte contre le gaspillage, déployés par Noréade depuis 2022. L'augmentation 2024 correspond à une augmentation des ventes d'eau aux industriels.

Performance des réseaux de distribution de la Régie SIDEN-SIAN Noréade Eau

Indicateur	2021	2022	2023	2024
P104.3 Rendement du réseau de distribution (%)	80,44	80,01	81,37	79,21

L'adhésion de nouvelles communes pouvant présenter un rendement médiocre peut faire fluctuer à la baisse cet indicateur.

Des dysfonctionnements de comptage en 2023 ainsi qu'une baisse des achats d'eau en gros expliquent en partie la dégradation de la valeur de cet indicateur entre 2023 et 2024 (achats d'eau remplacés par des transports d'eau).

À la suite de la baisse réelle du rendement de l'ordre d'un 1 point, un plan d'actions a été mis en place, avec notamment l'installation de loggers corrélants (Système de compteurs-enregistreurs communicants), afin de couvrir 500 km de réseau sur 3 ans, soit 5% du linéaire réseau, pour un coût d'1M€ d'euros subventionnés par l'Agence de l'Eau à hauteur de 70%. Ces 5% du linéaire réseau ont été choisis par rapport à leur usage en secteur d'habitat plus dense (zone urbaine), avec un débit plus important.

Indicateur	2021	2022	2023	2024
P106.3 Indice linéaire des pertes en réseau (m3/Km/jour)	2,71	2,80	2,50	2,82

Indicateur	2021	2022	2023	2024
P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés (m3/Km/jour)	2,89	2,98	2,68	2,99

La qualité de l'eau potable distribuée

Indicateur	2021	2022	2023	2024
P101.1 Taux de conformité microbiologique (%)	99,97	99,98	99,96	99,96

Sur 18 146 paramètres microbiologiques analysés, 8 ont été déclarés non conformes.

Indicateur	2021	2022	2023	2024
P102.1 Taux de conformité physico-chimique (%)	99,88	99,91	99,75	99,49

Sur 425 000 paramètres physico-chimiques analysés, 2 153 ont été déclarés non conformes.

Les résultats des contrôles sanitaires officiels témoignent d'une très bonne qualité microbiologique et physico-chimique, répondant aux exigences de qualité de la réglementation actuelle. Les taux de conformité inférieurs à 100% sont dus à des dépassements ponctuels solutionnés ou en cours de résolution par des actions correctives systématiques et immédiates.

Au fil des avancées scientifiques, des études révèlent la présence de molécules dans l'environnement, notamment dans l'eau. En conséquence, le contrôle sanitaire organisé par l'Agence Régionale de Santé s'enrichit régulièrement, tout comme l'autosurveillance menée par Noréade. Depuis plusieurs années, l'intégration de nouvelles substances telles que les composés perfluorés, ainsi que les métabolites de la chloridazone et du chlorothalonil, dans les protocoles de contrôle sanitaire – et par anticipation dans l'autosurveillance – entraîne une augmentation du nombre de non-conformités. Il est toutefois essentiel de préciser que cette hausse ne reflète pas une augmentation réelle de la concentration de ces molécules dans l'eau. Auparavant, ces substances n'étaient ni connues, ni recherchées, et donc pas quantifiées. L'évolution de la réglementation, en élargissant le spectre des substances surveillées, a un impact direct sur la baisse de l'indicateur P102.1.

Les ouvrages de stockage d'eau potable dans les UDI

Les dates de nettoyage et désinfection des ouvrages de stockage sont reprises en annexe du rapport.

En 2024, 337 réservoirs et citernes sur 354 ont fait l'objet d'un nettoyage (soit 95,2%) et 17 réservoirs n'ont pas pu être nettoyés pour diverses causes : problème d'accès, travaux en cours, rénovation prévue...

Ouvrages de stockage des communes adhérentes

Nombre d'ouvrages de stockage d'eau potable au 31/12/2024	Volume total de stockage
354	175 827 m3

3.2. Les communes et leur réseau de distribution

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale

L'indicateur P103.2 traduit la bonne connaissance du patrimoine. Son calcul a été modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013. La valeur de l'indice est comprise entre 0 et 120 avec le barème de cotation suivant :

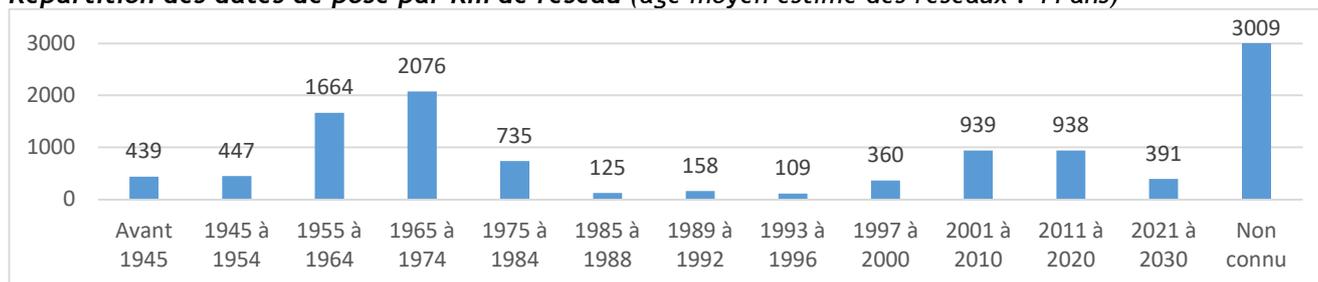
	Conditions	Points
A	Existence d'un plan des réseaux	10 / 10
	Procédure de mise à jour des plans	5 / 5
B	Inventaire des réseaux avec les diamètres, les matériaux	15 / 15
	Inventaire des réseaux avec date ou période de pose	12 / 15
C	Les plans précisent la localisation des ouvrages annexes (vannes, ventouses, purges...)	10 / 10
	Existence et mise à jour annuel des pompes et équipements électromécaniques sur les ouvrages	10 / 10
	Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	10 / 10
	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du compteur	10 / 10
	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de fuite	10 / 10
	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions (Réparations, travaux, ...)	10 / 10
	Existence d'un programme pluriannuel de renouvellement de canalisations	10 / 10
	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	0 / 5

L'obtention des 15 points en A est nécessaire pour ajouter les points de la section B

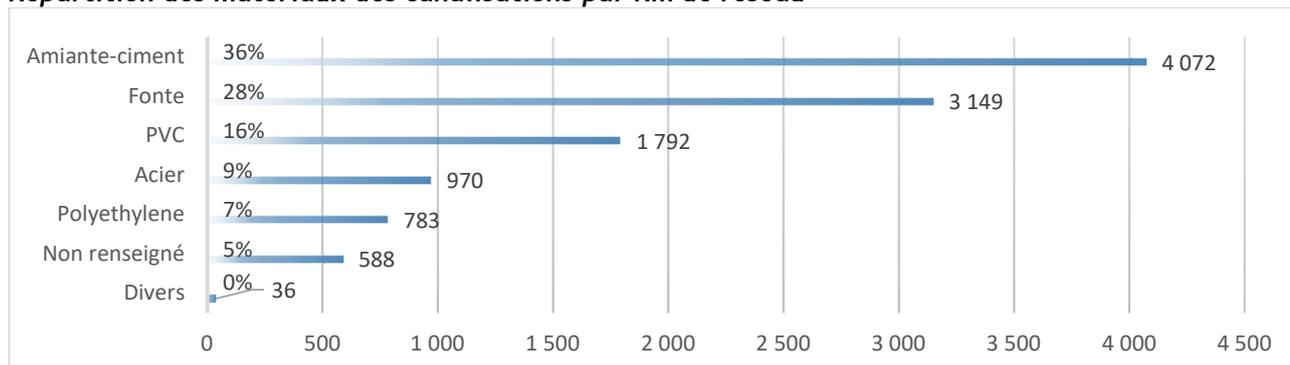
L'obtention des 40 points en A + B est nécessaire pour ajouter les points de la section C

Indicateur	2021	2022	2023	2024
P103.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable /120	112	112	112	112

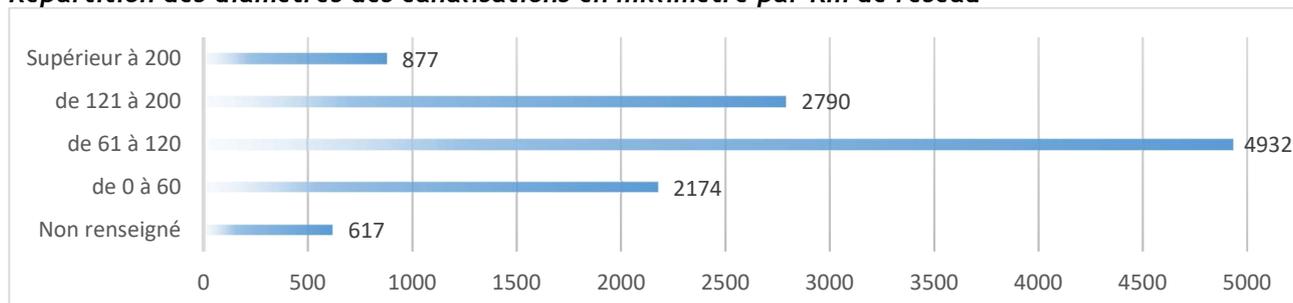
Répartition des dates de pose par Km de réseau (âge moyen estimé des réseaux : 44 ans)



Répartition des matériaux des canalisations par Km de réseau



Répartition des diamètres des canalisations en millimètre par Km de réseau



Le linéaire des réseaux et les branchements d'eau potable

Nombre total de branchements d'eau potable (Branchements actifs)	446 162
Linéaire total des réseaux de distribution d'eau potable	11 390 km (patrimoine SIDEN-SIAN) 11 075 Km (exploités par la Régie SIDEN-SIAN Noréade Eau)

Les branchements plomb

En 2024, 963 remplacements de branchement en plomb ont été effectués et 132 nouveaux branchements en plomb ont été identifiés, notamment dans les communes reprises en exploitation en 2024 (Fin de DSP).

Nombre de branchements plomb actifs au 31/12/2023	Nombre de branchements plomb renouvelés en 2024	Nombre de nouveaux branchements plomb identifiés en 2024
19 417	963	132
Nombre de branchements plomb actifs au 31/12/2024 : 18 586 (évolution annuelle -4,3%) Ces branchements plomb représentent 4,2 % des branchements actifs		

Les activités du Service Eau Potable en nombre d'interventions dans les communes

Types	Nombre d'interventions en 2024
Réparation et maintenance sur réseaux de distribution d'eau potable	3 511
Réparation et maintenance sur branchements d'eau potable	8 088
Renouvellement des compteurs	32 065
Réparation des compteurs	6 120

Indicateur	2021	2022	2023	2024
P151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées / 1000 abonnés	1,80	1,94	1,84	1,64
D151 Délai maximal d'ouverture de branchements existants / jours	3	3	3	3
P152.1 Taux de respect du délai d'ouverture des branchements (%)	98,88	98,87	91,37	91,63 *

* L'évolution en baisse de cet indicateur depuis 2023 est dû à un changement de méthode d'enregistrement

Le volume d'eau consommé dans les communes exploitées par la Régie SIDEN-SIAN Noréade Eau

Nature des branchements	Volumes consommés 2024 en m3
Domestiques	31 962 467
Industriels	5 098 411
Vente d'eau en gros	2 197 316
Agriculteurs	1 922 515
Administrations (Collèges, Lycées, ...)	835 614
Bâtiments communaux (Mairie, école, ...)	810 104
Total des volumes consommés	42 826 427

Le nombre d'abonnés des communes exploitées par la Régie SIDEN-SIAN Noréade Eau

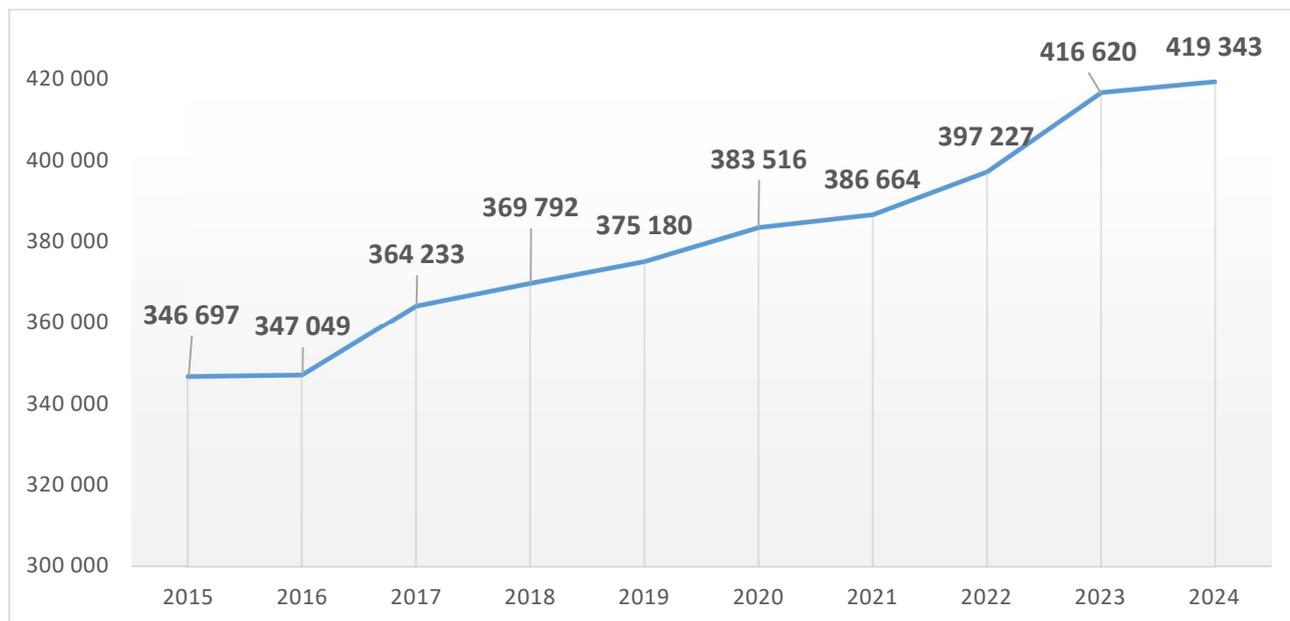
Nature des branchements	Nombre d'abonnés 2024
Domestiques	405 150
Agriculteurs	7 523
Bâtiments communaux (Mairie, école, ...)	5 466
Industriels	720
Administrations (Collèges, Lycées, ...)	443
Vente d'eau en gros	41
Total du nombre d'abonnés	419 343

La consommation moyenne par ménage (abonnés de type domestiques) est de 78,9 m³ en 2024.

Elle est en diminution de 1 m³ (1,3%) par rapport à l'année précédente : Cette baisse s'explique en partie par la sensibilisation des abonnés sur la ressource en eau depuis 2 ans et les efforts réalisés pour réduire leurs consommations.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Consommation des ménages (m3)	80,9	81,4	82,5	84,6	83,8	79,9	78,9

Evolution du nombre d'abonnés sur la période 2015 - 2024 (+21 % en 10 ans)



3.3. Tarification et recettes du service

Tarification du Service d'Eau Potable

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 10/12/2024 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 10/12/2024 fixant les frais d'accès au service (Série de prix)

Tarifs du Service d'Eau Potable	Année 2024	Année 2025	Evolution %
Abonnement mensuel en € HT (Compteur calibre 15)	2,810	3,100	10 %
Partie proportionnelle en € HT par m3 (Tranche 1 : 0 à 80 m ³)	1,623	1,786	10 %
Partie proportionnelle en € HT par m3 (Tranche 2 : 81 à 6000 m ³)	2,353	2,589	10 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau) en € HT/m ³	0,104	0,104	0 %
Redevance de pollution (Agence de l'Eau) en € HT/m ³	0,350	*	*
Redevance consommation eau potable (Agence de l'eau) en € HT/m ³	*	0,400	*
Redevance performance des réseaux d'eau potable (Agence de l'eau) en € HT/m ³	*	0,020	*
T.V.A	5,5 %	5,5 %	0 %

* A partir de 2025, une nouvelle réforme des redevances des agences de l'eau s'applique.

<https://www.lesagencesdeleau.fr/actualites/tout-comprendre-de-la-reforme-des-redevances>

Tarifs du Service d'Eau Potable	Année 2024	Année 2025	Evolution %
Frais d'accès au service en € HT (Ref 07011103)	50,54	55,59	10 %
T.V.A	10 %	10 %	0 %

Indicateur	2021	2022	2023	2024
D102 Prix € TTC du service public de distribution d'eau potable au 1er janvier de l'année suivante pour 120 m ³	2,25	2,38	2,75	3,05

Recettes du Service d'Eau Potable

Recettes du Service d'Eau Potable		2024 (M€)	2023 (M€)	Variation (M€) et %
Vente d'eau	87%	84,7	72,3	+ 12,4 (+ 17,2 %)
Prestations de services	12%	11,9	10,8	+ 1,1 (+ 10,9 %)
Recettes diverses	0%	0,4	0,9	- 0,5 (- 56,9 %)
Production immobilisée	1%	0,8	0,9	- 0,1 (- 14,1 %)
Recettes totales	100%	97,8	84,9	+ 12,9 (+ 15,3 %)

Compte financier SIDEN-SIAN Noréade Eau voté le 17/06/2025 (la variation en % est calculé sur les montants exacts)

3.4. Financement des investissements du service

Montants financiers

Service Eau Potable	2024	2023
Montant financier HT des travaux payés pendant le dernier exercice / M€	40,0 *	40,8
Montant des subventions / M€	6,3	2,0

* A partir de 2020, prise en compte des chapitres 23 et 21 (sauf 2154 et 218X)

Etat de la dette du service

Service Eau Potable		2024	2023
En cours de la dette au 31 décembre année N (montant restant dû) / M€		75,3 *	53,4
Montant remboursé au cours de l'exercice / €	En capital / M€	3,5	3,8
	En intérêts / M€	1,8	0,5

* Emprunt de 22,0 M€ souscrit par arrêté du 17 avril 2024 conformément à la délibération du Comité Syndical du 22 mars 2024.

Indicateur		2021	2022	2023	2024
P153.2	Durée d'extinction de la dette en années	1,1	1,1	2,5	2,2

Dotation aux amortissements : 17,9 M€

Autofinancement

Service Eau Potable	2024	2023
Autofinancement net du service en M€	30,6	17,8
Autofinancement brut du service en M€	34,1	21,6

Suite à la forte période d'inflation ces dernières années, qui avait impacté la capacité d'autofinancement, l'année 2024 marque la reconstitution de la capacité d'autofinancement à un niveau similaire avant cette période.

3.5. Les programmes d'investissement du service

Présentation des programmes pluriannuels de travaux Eau Potable adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice (Autorisation de programme)

Les délibérations fixant les programmes pluriannuels de travaux pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 08/11/2024 fixant les programmes du service d'eau potable (détail en annexe)

VOTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Régie EAU (Millésime 2025)

(Chiffres en M€ - Délibération du Comité Syndical du 10/12/2024)

N° d'AP	Catégories d'ouvrages	Crédits de Paiement			
		2025	2026	2027	Total AP 2025
AP 2025-1	Réseaux de distribution	12,0	6,0	2,0	20,0
AP 2025-2	Sécurisations et interconnexions	3,0	2,0	-	5,0
AP 2025-3	Ressources en eau et traitement	2,0	1,0	1,0	4,0
AP 2025-4	Réservoirs et citernes	1,0	1,0	0,5	2,5
	TOTAL	18,0	10,0	3,5	31,5

Le renouvellement des réseaux d'eau potable

Années	2020	2021	2022	2023	2024
Linéaire total des réseaux (km)	10 992,190	11 031,875	11 270,728	11 383,560	11 389,610
Linéaire renouvelé (km)	53,233	56,870	43,463	54,209	22,585

Indicateur	2021	2022	2023	2024
P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux Eau Potable (%)	0,49	0,48	0,46	0,40

L'évolution de cet indicateur résulte notamment de l'augmentation du coût des travaux suite à la forte inflation des prix ces dernières années, qui ont induit une baisse du linéaire renouvelé. Le renouvellement est concentré sur les secteurs le nécessitant (réseaux anciens et fuyards), grâce à des outils de suivi statistique des fuites : le réseau étant relativement récent (voir graphique page 12 sur l'âge des réseaux), le taux de renouvellement constaté, qui peut paraître faible, ne reflète pas un manque d'investissements mais une optimisation des capacités financières, selon les besoins du service et l'âge réel des réseaux.

3.6. Actions de solidarité dans le domaine de l'eau

Indicateur	2021	2022	2023	2024
P109.0 Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité eau potable (€/m3)	0,000939	0,001400	0,000965	0,000983

En 2024, 39 931,96 € ont été versés à un fond de solidarité eau ou équivalent (Pour rappel en 2023, 38 944,09 € ont été versés).

Indicateur	2021	2022	2023	2024
P154.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	3,98	4,39	4,75	4,79

Opérations de coopération décentralisée

Les délibérations suivantes ont été prises en 2023 dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code Général des collectivités Territoriales, avec application en 2024 :

Date de délibération	Intitulé et Bénéficiaire	Montant
21/06/2023 (Eau et Assainissement) pour 2023 à 2025	Soutien au projet de coopération décentralisée de l'Association Inter Aide pour l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans la zone montagneuse du GAMO en ETHIOPIE	5 000 € par an pendant 3 ans 1 ^{er} versement mandaté le 06/07/2024 2 ^{ème} versement mandaté le 16/01/2025
21/06/2023 (Eau et Assainissement)	Soutien au projet de coopération décentralisée de l'association Grain de Sénévé pour l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement des populations de ANYRON et de ATTI-TOUWUI au TOGO	10 000 € (5 000€ par village) Mandaté le 22/02/2024

4. LA DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE

Au 31/12/2024, 507 communes avaient transféré leur compétence DECI au SIDEN-SIAN.

4.1. Les ouvrages de défense incendie des communes

Ouvrages	Nombre (Décembre 2024)
Poteaux et Bouches d'incendie	12 554
Citernes, réserves incendie et points d'aspiration	523

Les interventions sur les ouvrages de défense incendie

Types	Nombre (Année 2024)
Campagne de pesage des hydrants	4 460
Réponses aux permis de construire (PC, PA et CU*)	2 743
Campagne d'entretien des accès et de la signalisation	12 430
Réparations et entretien d'hydrants	330
Renouvellements d'hydrants	301
Créations d'hydrants	71
Nombre total d'interventions sur les ouvrages	20 335

* PC, PA et CU : permis de construire, permis d'aménager et certificats d'urbanisation

4.2. Tarification - autofinancement net et dépenses d'équipement

Ce service est financé par des cotisations communales. Le tarif 2025 du service a été fixé par la Délibération du 10/12/2024 : ce tarif de 5,00 € TTC par habitant est resté identique depuis 2016.

Tarification du service

Tarif du service	Année 2024	Année 2025	Evolution %
Cotisation DECI au SIDEN-SIAN par habitant en € TTC	5,00	5,00	0 %

Autofinancement net

Poste	Montant 2024 en M€
Recettes du service (Cotisations syndicales)	3,5
Dépenses de fonctionnement du service	1,2
Annuité d'emprunts	0
Autofinancement net	2,3

Répartition des dépenses

Les dépenses d'équipements sur programme de travaux (citernes incendie) se sont élevées à 0,8 M€.

Les dépenses d'équipements hors programme de travaux se sont élevées à 4,0 M€ :

- 2,8 M€ de participation aux travaux de réseau d'eau potable ayant un intérêt pour la DECI
- 1,2 M€ correspondant aux créations et renouvellements d'hydrants

5. LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le patrimoine assainissement du SIDEN-SIAN au 31/12/2024 en quelques chiffres :

Ouvrages	Chiffres 2024
Stations d'épuration	288 (dont 9 en DSP)
Stations de pompage d'eaux usées	2 780
Linéaire de canalisations d'assainissement (séparatif, unitaire et pluvial)	8 236 Km (dont 610 Km en DSP)

Indicateur	2021	2022	2023	2024
D201 Estimation du nombre d'habitants desservis	652 863	683 844	688 279	696 436

Indicateur	2021	2022	2023	2024
P258.1 Taux de réclamations pour 1 000 abonnés	0,82	0,77	0,99	0,98

Données du dispositif de mémorisation des réclamations : Le nombre de réclamations écrites relatives à l'assainissement collectif pour l'année 2024 s'élève à 306 pour 310 971 abonnés (pour rappel en 2023, il y avait 301 réclamations pour 305 324 abonnés).

5.1. Actions de solidarité dans le domaine de l'assainissement collectif

Indicateur	2021	2022	2023	2024
P207 Montant des abandons de créance ou de versements à un fond de solidarité (€/m3)	0,000868	0,001486	0,000983	0,001036

En 2024, 24 000 € ont été versés à un fond de solidarité Eau (Pour rappel, en 2023, 21 700 € ont été versés).

Indicateur	2021	2022	2023	2024
P257.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3,98	4,39	4,75	4,79

5.2. Les communes et leurs agglomérations d'assainissement

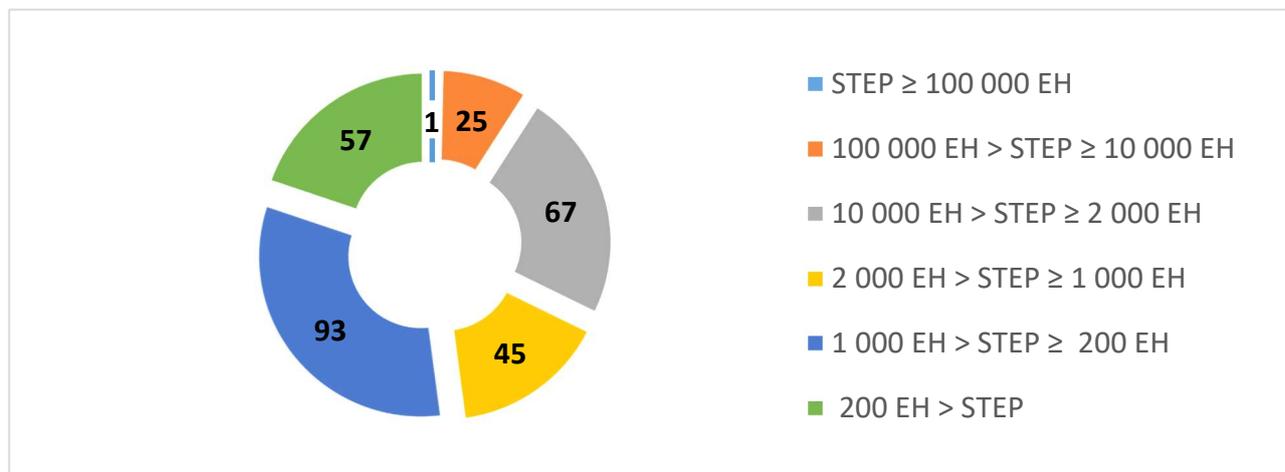
Indicateur	2021	2022	2023	2024
P201.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (%)	94,96	95,43	95,43	95,46

Cet indicateur est calculé sur l'ensemble des communes adhérentes. Il peut régresser en fonction de nouvelles adhésions (augmentation du nombre d'abonnés à desservir) ou de nouvelles tranches de travaux identifiées (nouveaux lotissements, zonage d'assainissement établi...). Dans l'absolu, la desserte s'améliore chaque année avec le programme d'investissement réalisé par le SIDEN-SIAN.

Les ouvrages d'épuration

Nombre total de stations d'épuration	288
Nombre total d'équivalents habitants	1 025 283

Représentation du nombre de stations d'épuration par classe de capacité de traitement



Répartition des capacités des stations d'épuration en nombre et en équivalents habitants

Classes de capacité des stations d'épuration (STEP)	Nombre d'ouvrages	Equivalents habitants
STEP ≥ 100 000 EH	1	110 000
100 000 EH > STEP ≥ 10 000 EH	25	479 000
10 000 EH > STEP ≥ 2 000 EH	67	321 496
2 000 EH > STEP ≥ 1 000 EH	45	64 009
1 000 EH > STEP ≥ 200 EH	93	46 113
200 EH > STEP	57	4 665

Répartition des types de traitement en nombre et en équivalents habitants

Types de traitement des stations d'épuration	Nombre d'ouvrages	Equivalents habitants
Boues activées faible charge	183	995 636
Lagunage	55	23 789
Autres	50	5 858
TOTAL	288	1 025 283

Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions réglementaires

Indicateur	2021	2022	2023	2024
P254.3 Conformité des performances d'épuration au regard de l'acte individuel (%)	94,30	93,88	94,98	94,35

L'indicateur peut fluctuer en fonction des conditions climatiques annuelles (impact de la pluie sur les réseaux unitaires), ou avec la prise en compte d'ouvrages supplémentaires pour donner suite à des nouvelles adhésions de communes ou avec l'évolution des exigences réglementaires.

Les charges reçues et rejetées par l'ensemble des stations d'épuration en 2024

Paramètres (Valeur moyenne annuelle)	Entrée (Kg/jour)	Sortie (Kg/jour)	Rendement moyen
DBO5	20 691	465	97,8 %
DCO	62 997	3 167	95,0 %
MES	29 800	716	97,6 %

Volume entrant dans les ouvrages de traitement (m3/an)	49 723 278
--	------------

Conformité de la collecte, des équipements et de la performance des stations d'épuration

Les services de Police des Eaux (DDTM du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme et DDT de l'Aisne) délivrent chaque année les jugements de conformité des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration pour l'année écoulée.

Leurs jugements sont fondés sur les données d'auto-surveillance et sur les bilans annuels transmis par la Régie SIDEN-SIAN Noréade Assainissement.

Depuis 2017, le taux de déversement des réseaux unitaires par temps de pluie est également pris en compte dans les jugements de conformité avec un objectif progressivement renforcé pour le département du Nord : moins de 15 % de déversement en 2016, moins de 13 % en 2017, moins de 11 % en 2018 et 2019 et moins 5 % en 2020 (pour tous les départements).

Etant donné la part importante de réseaux unitaires dans nos communes adhérentes, la prise en compte de ce nouveau critère a entraîné la perte de conformité des réseaux de collecte suivants, et donc la baisse de l'indicateur P 203.3 pour les agglomérations d'assainissement suivantes :

- En 2016 et 2017 : AVESNES-SUR-HELPE, AUBY, CYSOING, FLINES-LEZ-RACHES, LE CATEAU-CAMBRESIS, MASNIERES, NEUVILLE-SUR-ESCAUT, OSTRICOURT, LECELLES-SAINT-AMAND et suite adhésion en 2018: AUBERCHICOURT et GONDECOURT,
- En 2017 : CAULLERY, COBRIEUX, WALLERS et suite adhésion en 2018 : SOMAIN,
- En 2018 : MARQUETTE-EN-OSTREVANT, THUMERIES et suite adhésion en 2022 : TRITH-SAINT-LEGER
- En 2019 : ANOR, BREBIERES, BRUILLE-SAINT-AMAND, COUSOLRE, HONDSCHOOTE, LALLAING, RIEUX-EN-CAMBRESIS, SAINS-DU-NORD, SAINT-AUBERT, VITRY-EN-ARTOIS,
- En 2020 : BAILLEUL, BEAUVOIS-EN-CAMBRÉSIS, BERGUES, BEUVRY-LA-FORET, HONDSCHOOTE, MORBECQUE, PONT-A-MARCQ, TRELON, WORMHOUT et suite adhésion en 2022 : NOYELLES/SELLE.

Les indicateurs P204.3 et P205.3 sont liés : une agglomération non conforme trois années de suite sur les performances de la station devient non conforme équipement la 3^{ème} année. L'enjeu principal réside sur l'amélioration de la gestion du temps de pluie. Il faut limiter au maximum les déversements d'eaux usées avant traitement, que ce soit sur le réseau de collecte (P203.3) ou sur le dernier déversoir en tête de station (pris en compte pour le calcul de P205.3 mais aussi P204.3).

Dès fin 2016, la Régie SIDEN-SIAN Noréade Assainissement a enclenché un diagnostic des réseaux non conformes afin de définir les plans d'actions qui permettront :

- De réduire les apports d'eau de ruissellement dans les ouvrages (déconnexion de fossés, de surfaces imperméabilisées...),
- De limiter les volumes déversés par temps de pluie.

Une fois les plans d'actions définis et validés par les services de Police des Eaux, des arrêtés préfectoraux fixent les calendriers de mise en œuvre par le SIDEN-SIAN dans chaque agglomération concernée.

Entre-temps, les réseaux de collecte sont classés « en cours de conformité (ECC) ». A partir de 2021, ils sont classés « non conformes » si le SIDEN-SIAN ne définit pas un plan d'actions ou si le SIDEN-SIAN ne met pas en œuvre le plan d'actions pour permettre un retour à la conformité selon le calendrier annoncé.

Certaines des agglomérations d'assainissement citées plus haut ont ainsi pu retrouver la conformité collecte: COBRIEUX en 2020, BAILLEUL, BERGUES et PONT-A-MARCQ en 2023, OSTRICOURT en 2024.

Indicateur	2021	2022	2023	2024
P203.3 Conformité de la collecte des effluents (%)	42,25	43,28	48,85	47,89 *
P204.3 Conformité des équipements d'épuration (%)	92,12	93,70	96,27	95,87
P205.3 Conformité de la performance d'épuration (%)	88,38	85,95	94,16	92,32

* A noter : les agglomérations d'assainissement jugées "en cours de conformité" pour la collecte (ECC) sont comptabilisées comme "non conformes" dans le calcul de l'indicateur P203.3, ce qui fait baisser cet indicateur.

En réalité, pour l'année 2024, il n'y a aucune agglomération d'assainissement strictement non conforme pour la collecte, mais uniquement des agglomérations d'assainissement conformes ou en cours de conformité (cf. annexe 21).

La gestion des boues des stations d'épuration

Les stations d'épuration exploitées par le SIDEN-SIAN produisent chaque année plus de 8 000 tonnes de boues (en tonnes de matières sèches). Etant donné la taille moyenne de ses stations et son positionnement essentiellement en milieu rural, la Régie SIDEN-SIAN Noréade Assainissement privilégie le recyclage par épandage contrôlé en agriculture. Cette solution durable présente le meilleur compromis tant économique qu'écologique.

Les boues conservant leur statut de déchet, le recyclage en agriculture est soumis à une réglementation stricte. L'agriculteur partenaire rend un service à la collectivité, de ce fait la Régie SIDEN-SIAN Noréade Assainissement prend en charge la totalité des frais engagés : épandage, conseils, analyses de boues de sols, de reliquats azotés.

Avant tout épandage, la Régie SIDEN-SIAN Noréade Assainissement doit obligatoirement :

- Réaliser une étude préalable. Cette étude permet de déterminer les contraintes de recyclage agricole (calendrier d'épandage, parcelles mises à disposition, études de sol) ;
- Etablir une convention avec chaque agriculteur partenaire ;
- Effectuer des analyses de boues et de sols ;
- Etablir chaque année des programmes prévisionnels d'épandage ;
- Rendre compte au préfet à la fin de chaque période d'épandage (Bilans annuels).

Indicateur		2021	2022	2023	2024
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes (%)	100	100	100	100
D203	Quantité de boues évacuées issues des ouvrages d'épuration (en tonne de matière sèche)	10 780	11 634	10 390	9 592

Les fluctuations de l'indicateur D203 sont en partie dues à la forte variation des quantités de boues stockées en fin d'année sur chaque station. Les épandages sont conditionnés par la météo entre septembre et novembre. La poursuite de la desserte en zone d'assainissement collectif et l'amélioration des raccordements contribuent à l'augmentation de la quantité de boues produites, directement liée à la quantité de pollution traitée.

Le devenir des boues des stations d'épuration

Destination des boues	2023	2024
Boues produites par les stations d'épuration en tonne de matière sèche	8 101	8 649
Boues évacuées épandues en agriculture en tonne de matière sèche	9 894	8 608
Boues évacuées mises en centre agréé de stockage de déchets ultimes ou valorisées énergétiquement (cimenterie) ou compostées - en tonne de matière sèche	496	984

La différence entre le tonnage des boues produites et celui des boues évacuées est due non seulement aux effets du stockage mais également à l'ajout de produit de conditionnement (type chaux vive / éteinte et chlorure ferrique). La chaux augmente par ailleurs la valeur agronomique des boues pour l'usage en agriculture.

5.3. Les communes et leur réseau d'assainissement collectif

Le zonage d'assainissement dans les communes

Etat d'avancement des zonages approuvés	2023	2024
Nombre de communes ayant un zonage approuvé	452	461
Nombre de communes adhérentes en assainissement collectif	609	609
Taux d'avancement	74 %	76 %

Logements en zone d'assainissement collectif desservis	310 971
Logements en zone d'assainissement collectif à desservir	14 794

Chiffres au 31/12/2024

L'état d'avancement des réseaux d'assainissement collectif

458 communes, soit 75,2 % des communes adhérentes, sont complètement équipées (zone d'assainissement complètement desservie).

107 communes, soit 17,6 % des communes adhérentes, n'ont plus qu'une tranche d'extension de réseaux à réaliser pour achever la desserte de la zone d'assainissement collectif.

L'application SPIRA (Suivi du Programme d'Investissement des Réseaux d'Assainissement), développée en interne, permet notamment un suivi détaillé par commune de l'avancement concernant la desserte en Assainissement Collectif et les travaux réalisés ou restant à réaliser.

Les autorisations de déversement d'effluents industriels

Indicateur		2021	2022	2023	2024
D202	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents industriels	61	63	63	70

La liste des autorisations par station d'épuration est disponible en annexe.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale

L'indicateur P202.2 traduit la connaissance du patrimoine. Son calcul a été modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013. La valeur de l'indice est comprise entre 0 et 120 avec le barème de cotation suivant :

	Conditions	Points
A	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées	10 / 10
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5 / 5
B	Existence d'un inventaire des réseaux (diamètres, matériaux) et procédure de mise à jour annuelle	10 / 10
	Inventaire des réseaux avec diamètres, matériaux (>50%) - Etat 2024 : 70,74 %	3 / 5
	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés sur plan des réseaux	0 / 10
C	Inventaire des réseaux avec date ou la période de pose (>50%)	0 / 5
	Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	0 / 10
	Inventaire des réseaux avec altimétrie (>50%)	0 / 5
	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs d'orage,...)	10 / 10
	Inventaire des équipements électromécaniques sur les ouvrages (GMAO) avec mise à jour annuelle	10 / 10
	Le plan ou l'inventaire des réseaux mentionne le nombre de branchements entre deux regards de visite	10 / 10
	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)	10 / 10
	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation (dates, état des réseaux, notamment par caméra, travaux effectués à leur suite)	0 / 10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	0 / 5	

L'obtention des 15 points en A est nécessaire pour ajouter les points de la section B

L'obtention des 40 points en A+B est nécessaire pour ajouter les points de la section C

Indicateur		2021	2022	2023	2024
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte	27	27	27	28

Un programme d'actions est mis en place en 2025 pour améliorer notre connaissance des caractéristiques des réseaux d'assainissement (diamètre, matériaux et année de pose). Ces actions permettront d'atteindre la barre des 40 points pour les parties A et B et ainsi valider les points de la partie C (au moins 50 points supplémentaires en 2026).

Le linéaire de réseaux d'assainissement

Linéaire total (dont DSP)	Réseau unitaire (dont DSP)	Réseau séparatif usé (dont DSP)	Réseau séparatif pluvial (dont DSP)	Réseau sous pression	Divers et non identifié	Stations de pompage
8 236 Km (610 Km)	1 951 Km (297 Km)	2 620 Km (181 Km)	2 571 Km (132 km)	1 070 Km	22 Km	2 780

Indicateur		2021	2022	2023	2024
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte d'eaux usées (%)	0,41	0,39	0,36	0,32

Le SIDEN-SIAN poursuit l'effort sur les investissements de premier équipement en réseaux et stations d'épuration. Un programme technique a été également mis en place pour permettre la prise en charge du renouvellement des réseaux de collecte existants. En 2024, 8 665 mètres linéaires de réseaux ont été renouvelés.

L'évolution de cet indicateur résulte notamment de l'augmentation du coût des travaux suite à la forte inflation des prix ces deux dernières années, qui ont induit une légère baisse du linéaire renouvelé.

Le renouvellement est concentré sur les secteurs le nécessitant. Le taux de renouvellement constaté, qui peut paraître faible, ne reflète pas un manque d'investissements mais une optimisation des capacités financières selon les besoins du service et l'âge réel des réseaux.

Le patrimoine auto-surveillé des communes du SIDEN-SIAN et suivi des rejets au milieu naturel

L'ensemble des ouvrages du SIDEN-SIAN concernés par l'obligation d'auto-surveillance sont équipés. Il s'agit des déversoirs d'orage et trop-pleins dont le niveau de capacité en charge brute DBO5 est supérieur ou égal à 120 kg/jour. Les déversoirs d'orage et ouvrages de déversements auto-surveillés du SIDEN-SIAN :

Ouvrages	Nombre
Déversoirs d'orage	2 333
Ouvrages de déversements auto-surveillés (Ouvrages de capacité charge brute > 120 kg/jour)	236

Sur les 236 ouvrages auto-surveillés, 152 ont pour finalité la conformité des réseaux (point Sandre « A1 ») et 84 ont pour finalité la conformité des stations d'épuration (point Sandre « A2 »).

Pour la catégorie « A1 », les prescriptions réglementaires dépendent du dimensionnement en flux de DBO5 de l'ouvrage :

120 kg/jour <= DBO5 < 600 kg/jour 141 ouvrages auto-surveillés Estimation des débits déversés sur les réseaux	DBO5 >= 600 kg/jour 11 ouvrages auto-surveillés Mesure des débits déversés et estimation des charges déversées sur les réseaux
--	---

Toutes les données issues des déversoirs d'orage et trop-pleins auto-surveillés sont transmises par l'intermédiaire d'un système de télégestion vers un logiciel de traitement et de suivi.

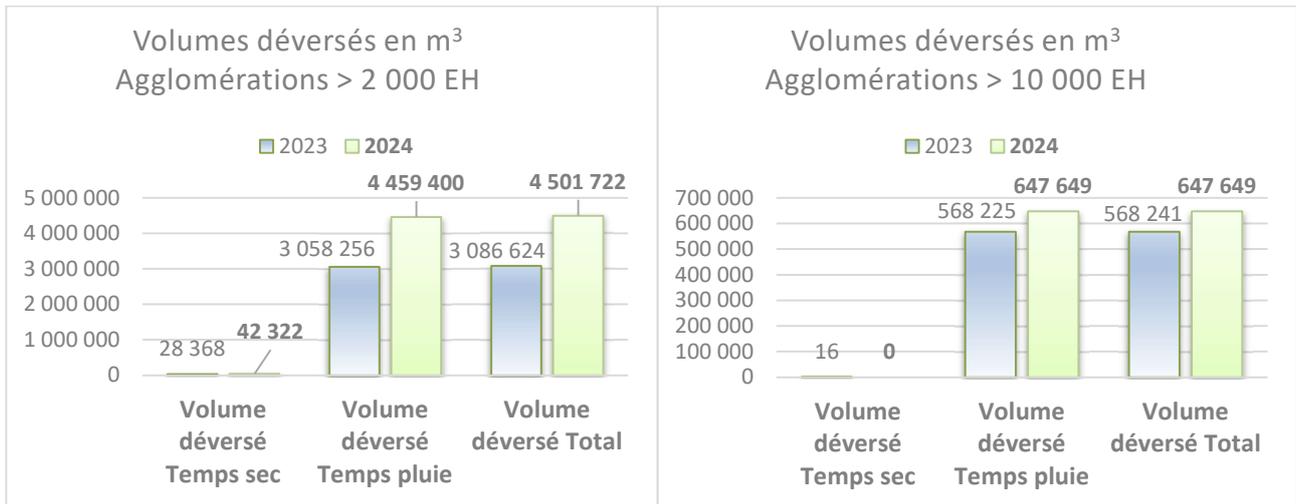
Des rapports mensuels sont transmis aux services de la Police de l'Eau, ainsi que les bilans annuels par agglomération d'assainissement.

- **Estimation des débits déversés sur les réseaux**

L'estimation des débits déversés concerne les ouvrages dont le flux de DBO5 est compris entre **120 et 600 kg/jour**, soit la collecte des eaux usées d'une population comprise entre 2 000 et 10 000 habitants (ou équivalents-habitants = EH). Des travaux de mise en conformité ont été menés dans les nouvelles communes adhérentes cette année. Voir graphique page suivante.

- **Mesure des débits déversés et estimation des charges déversées sur les réseaux**

La mesure des débits déversés concerne les ouvrages dont le flux de DBO5 est supérieur à **600 kg/jour**, soit la collecte des eaux usées d'une population supérieure à 10 000 habitants (ou équivalents-habitants = EH). Voir graphique page suivante.



Indicateur	2021	2022	2023	2024
P255.3 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte (sur 120)	120	120	120	120

Les interventions du Service Assainissement Collectif dans les communes du SIDEN-SIAN

Ouvrages	Nombre d'interventions 2024
Bouche d'égout (Intervention curative) *	1 390
Branchement assainissement	1 420
Réseau assainissement	700
Station de refoulement	105

* Au-delà du curage curatif, Noréade réalise un curage préventif à une fréquence annuelle pour les 150 000 bouches d'égout et semestriel pour les 2 780 stations de refoulement.

Indicateur	2021	2022	2023	2024
Nombre de points du réseau nécessitant au moins deux interventions de curage	148	98	110	135
P252.2 Linéaire de réseau de collecte (km) - Hors réseau pluvial	4 974	5 243	5 614	5 665
Nombre de points du réseau nécessitant au moins deux interventions de curage pour 100 km de réseau	2,98	1,87	1,96	2,38

Indicateur	2021	2022	2023	2024
P251.1 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers / 1 000 habitants	0,01	0,01	0,01	0,02

On dénombre 11 débordements d'effluent dans les locaux d'usager en 2024.

Les linéaires de réseaux et branchements d'assainissement inspectés par caméra

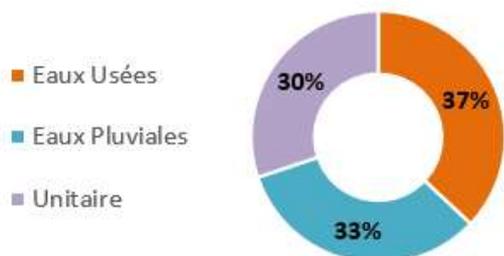
Les interventions d'inspection vidéo (ITV) de réseaux de collecte réalisées par la Régie SIDEN-SIAN Noréade Assainissement répondent à plusieurs enjeux :

- Les urgences et les interventions curatives lors de la détection de dysfonctionnements du réseau ou des branchements (bouchage, casse, effondrement...),
- Les investigations préalables aux travaux d'investissement menés par la Régie,
- Les interventions préventives destinées à accompagner les travaux menés par d'autres collectivités ou par les gestionnaires de voirie,
- La détection des eaux claires parasites captées dans les réseaux d'assainissement.

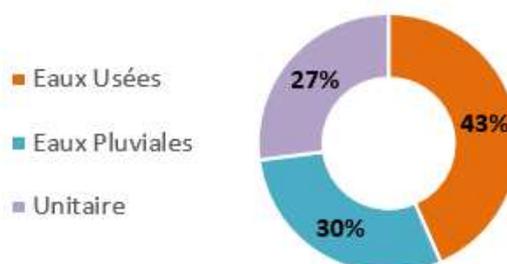
Au cours de l'année 2024, les linéaires de réseaux et branchements inspectés par caméra se décomposent de la manière suivante :

Ouvrages	Usé	Unitaire	Pluvial	Total
Réseaux (m)	21 781	18 034	19 284	59 100
Branchements (nombre)	140	87	95	322
Taux d'inspection / 100 km de réseau	0,83 %	0,92 %	0,75 %	

Répartition des ITV par type de réseau



Répartition des ITV par type de branchement



5.4. Tarification et recettes du service

Tarification du Service d'Assainissement Collectif

Délibération du 10/12/2024 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif

Tarifs du Service d'Assainissement Collectif	Année 2024	Année 2025	Evolution %
Abonnement mensuel en € HT	4,71	5,19	+ 10 %
Partie proportionnelle en € HT par m ³ consommé	2,621	2,884	+ 10 %
Modernisation des réseaux (Agence de l'Eau) en € HT/m ³	0,210	*	*
Redevance de performance des systèmes d'assainissement collectif (Agence de l'eau) en € HT/m ³	*	0,03	*
T.V.A.	10 %	10 %	0 %

* A partir de 2025, une nouvelle réforme des redevances des agences de l'eau s'applique.

<https://www.lesagencesdeleau.fr/actualites/tout-comprendre-de-la-reforme-des-redevances>

Indicateur	2021	2022	2023	2024
D204 Prix € TTC du service public d'assainissement collectif au 1er janvier de l'année suivante	2,96	3,22	3,63	3,77

Recettes du Service d'Assainissement Collectif

Recettes du Service d'Assainissement Collectif		2024 (M€)	2023 (M€)	Variation (M€)
Redevance Assainissement	74%	78,9	67,3	+ 11,6 (+ 17,4%)
Contribution pour eaux pluviales	16%	17,0	16,3	+ 0,7 (+ 4,4%)
Prestations de service	3%	3,4	3,5	- 0,1 (- 3,3%)
Participation au Financement de l'Assainissement Collectif	4%	4,5	3,0	+ 1,5 (+ 51,5%)
Primes d'épuration	2%	2,7	0,6	+ 2,1 (+ 342,7%)
Recettes diverses	0%	0,2	1,5	- 1,3 (- 87,3%)
Production immobilisée	1%	0,6	0,8	- 0,2 (- 20,7%)
Recettes totales	100%	107,3	93,0	+ 14,3 (+ 15,4%)

Compte financier SIDEN-SIAN Noréade Assainissement voté le 17/06/2025 (la variation en % est calculé sur les montants exacts). L'évolution annuelle est expliquée en page 23 de la présentation des comptes financiers de l'année 2024.

La Régie SIDEN-SIAN Noréade Assainissement assure la gestion des eaux pluviales des communes adhérentes au SIDEN-SIAN hors communes en Délégation de Service Public, en contrepartie du versement d'une participation du budget principal du SIDEN-SIAN.

5.5. Financement des investissements du service

Montants financiers

Service Assainissement Collectif	2024	2023
Montant financier des travaux payés pendant le dernier exercice (en M€ HT)	48,4 *	54,0
Montant des subventions en M€	7,2	5,6

* Depuis 2020, prise en compte des chapitres 23 et 21 (sauf 2154 et 218X)

Etat de la dette du service d'assainissement collectif

Service Assainissement Collectif		2024	2023
En cours de la dette au 31 décembre année N (montant restant dû) / M€		120,9 *	113,5
Montant remboursé au cours de l'exercice / M€	En capital / M€	8,7	8,8
	En intérêts / M€	2,5	1,8

* Emprunt de 12,0 M€ souscrit par arrêté du 17 avril 2024 conformément à la délibération du Comité Syndical du 22 mars 2024.

Indicateur		2021	2022	2023	2024
P256.2	Durée d'extinction de la dette en années	2,3	2,6	3,6	2,3

Dotation aux amortissements : 29,8 M€

Autofinancement

Service Assainissement Collectif	2024	2023
Autofinancement net du service en M€	43,9	22,6
Autofinancement brut du service en M€	52,6	31,4

5.6. Les programmes d'investissement du service

Présentation des programmes pluriannuels de travaux d'Assainissement Collectif du SIDEN-SIAN adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Délibération du 08/11/2024 fixant les programmes pluriannuels de travaux du service d'assainissement collectif (détail en annexe)

VOTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Régie ASSAINISSEMENT (Millésime 2025)

(Chiffres en M€ - Délibération du Comité Syndical du 10/12/2024)

N° d'AP	Catégories d'ouvrages	Crédits de Paiement				Total AP 2025
		2025	2026	2027	2028	
AP 2025-2	Ouvrages de traitement des eaux usées et des boues, bassins de stockage et ouvrages de transport des eaux usées	8,0	6,0	2,0	1,0	17,0
AP 2025-3	Nouvelles dessertes en Assainissement Collectif	7,0	4,0	1,0		12,0
AP 2025-4	Programme de renouvellement et d'amélioration des réseaux	8,0	5,0	1,0		14,0
TOTAL		23,0	15,0	4,0	1,0	43,0

6. LES EAUX PLUVIALES

Le service public d'assainissement est également chargé de gérer la compétence des eaux pluviales. Cette compétence prévoit la gestion des eaux de ruissellement, issues des immeubles d'habitation, dans les ouvrages de collecte et éventuellement de stockage et le transfert des eaux pluviales jusqu'à l'exutoire immédiat du rejet en milieu naturel. Dans la limite de leur capacité, les ouvrages précités sont également utilisés pour la gestion des eaux de ruissellement des voiries.

6.1. Tarification et recettes du service

Tarif du service : Délibération du 10/12/2024	2024	2025	Evolution %
Cotisation syndicale pour eaux pluviales (Montant en € TTC par habitant de la commune)	24,00	24,50	2 %

Recettes du service	2024
Cotisations Syndicales perçues par le SIDEN-SIAN auprès des collectivités adhérentes pour la gestion des eaux pluviales (Montant en € TTC)	18,7 M€

6.2. Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP)

Le SIDEN-SIAN renforce sa politique face aux défis de l'assainissement et du dérèglement climatique et s'engage dans une stratégie de promotion de la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP).

Pour réduire les déversements des systèmes d'assainissement mais aussi la concentration potentielle de micropolluants dans le milieu naturel, la GIEP est en effet LA solution à privilégier. Stratégie composée d'un ensemble de solutions pouvant être mises en place dans l'aménagement de l'espace public mais aussi chez les particuliers, elle est fortement recommandée par les plans d'actions nationaux, les programmes d'aides des Agences de l'Eau et les directives européennes.

Cette approche consiste à infiltrer l'eau de pluie au plus près de son point de chute, localement, sans passer par des canalisations, et en limitant autant que possible son ruissellement et la pollution associée.

Objectifs et Bénéfices

La GIEP présente plusieurs avantages reconnus et elle est mise en œuvre depuis de nombreuses années sur certains territoires :

- Réduction des risques : moins de déversements et moins d'inondations.
- Qualité de l'eau : amélioration de la qualité générale.
- Environnement : recharge des nappes phréatiques et préservation de la biodiversité.
- Cadre de vie : atténuation des îlots de chaleur urbains, amélioration de l'aménagement des espaces publics.

Stratégie et Partenariats

Pour mettre en œuvre sa stratégie et promouvoir la mise en place de la GIEP, le SIDEN-SIAN a créé deux postes d'animateurs pluviaux en 2024. Leur action se décline en trois axes :

- Sensibilisation : informer les élus, les services techniques et les professionnels du bâtiment et des travaux publics.
- Expertise et conseil : accompagner les projets pour intégrer des solutions GIEP dès la phase de conception.
- Aide au financement : optimiser l'accès aux subventions.

Membre de l'ADOPTA, le SIDEN-SIAN est également engagé dans des coopérations territoriales, comme celle conclue avec la Communauté de Communes Pévèle-Carembault (CCPC) et matérialisée par une convention signée le 10 juin 2024. Ce partenariat se concrétise par l'intégration systématique de la GIEP dans les projets locaux, la sensibilisation de tous les acteurs pouvant y contribuer et la promotion de réalisations exemplaires. Un comité de pilotage assure le suivi de cette politique. (Voir article complet dans le rapport d'activité 2024)

En 2024, les services de Noréade ont accompagné 31 projets et ont sensibilisé 96 communes et 2 communautés de communes à la GIEP, pour un total de 179 participants.

7. LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

7.1. Les indicateurs du Service d'Assainissement Non Collectif

Indicateur	2021	2022	2023	2024
D301.0 Évaluation du nombre d'habitants desservis	80 849	80 462	78 867	78 230

Indicateur	2021	2022	2023	2024
D302.0 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif - sur 100	95,07	95,18	95,48	95,79

Ces indicateurs sont calculés sur l'ensemble des communes adhérentes. Ils peuvent régresser en fonction des retraits de communes ou des adhésions de communes sans zonage assainissement.

Indicateur	2021	2022	2023	2024
P301.3 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	35,9	34,7	33,7	32,8

L'évolution du cadre réglementaire lié à l'Assainissement Non Collectif, en 2010 (loi « Grenelle II ») et en 2012 (arrêté « ANC »), a été transcrite dans les pratiques des SPANC en 2013 et a permis de redémarrer les contrôles périodiques de fonctionnement en 2014, sur la base des nouveaux critères réglementaires de jugement de conformité. Le taux de conformité affiché intègre les résultats des contrôles réalisés depuis fin 2013.

7.2. Activités du service

Activités	Nombre d'interventions 2024
Contrôle de conception ANC	144
Contrôle d'exécution ANC	141
Contrôle périodique existant	3 990
Dont avis notaire complet ANC	496

7.3. Tarification et recettes du service d'assainissement non collectif

Tarification du service d'assainissement non collectif (Délibération du 10/12/2024)

Tarifs de l'assainissement non collectif	2024	2025	Evolution %
Contrôle de la conception des installations d'assainissement non collectif neuves, par dossier	99,60 € HT	109,56 € HT	+ 10 %
Contrôle de l'exécution des installations d'assainissement non collectif neuves, par dossier	110,54 € HT	121,59 € HT	+ 10 %
Contrôle périodique de fonctionnement et d'entretien des installations d'assainissement non collectif avec une fréquence maximale entre deux contrôles de 4 ans	35,00 € HT	35,00 € HT	0 %
Taux de TVA	10 %	10 %	0 %

Recettes et dépenses du service d'assainissement non collectif

Recettes et dépenses du service d'assainissement non collectif	2023 (k€)	2024 (k€)	Variation (k€)
Redevances de contrôle des installations	1 176	1 187	+11
Autres recettes	0	0	0
Total recettes	1 176	1 187	+11
Dépenses de personnel	838	653	-185
Autres dépenses	444	410	-34
Total dépenses	1 282	1 063	-219
RESULTAT	-106	+124	+230
Excédent antérieur	1 420	1 314	
Excédent cumulé à fin d'année	1 314	1 438	

Extrait du compte financier Assainissement Non Collectif, voté le 17/06/2025

8. LA FACTURE TYPE

La loi sur l'eau dispose que la tarification de l'eau potable et de l'assainissement peut comprendre, outre une partie fixe correspondant aux charges fixes du service, une partie variable proportionnelle au volume d'eau consommé par l'abonné.

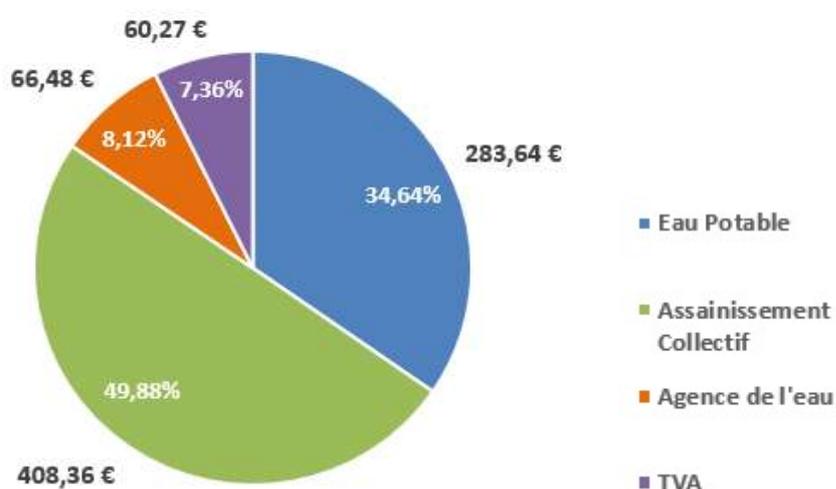
La tarification du SIDEN-SIAN a été établie selon ces prescriptions.

Les usagers du service se voient donc facturer chaque semestre :

- L'abonnement dont le montant est déterminé pour l'eau potable par le calibre du compteur desservant l'abonné. Ce calibre est établi lors de la demande de raccordement en fonction de son profil de consommation.
- La partie proportionnelle en fonction de la valeur de consommation relevée ou estimée.

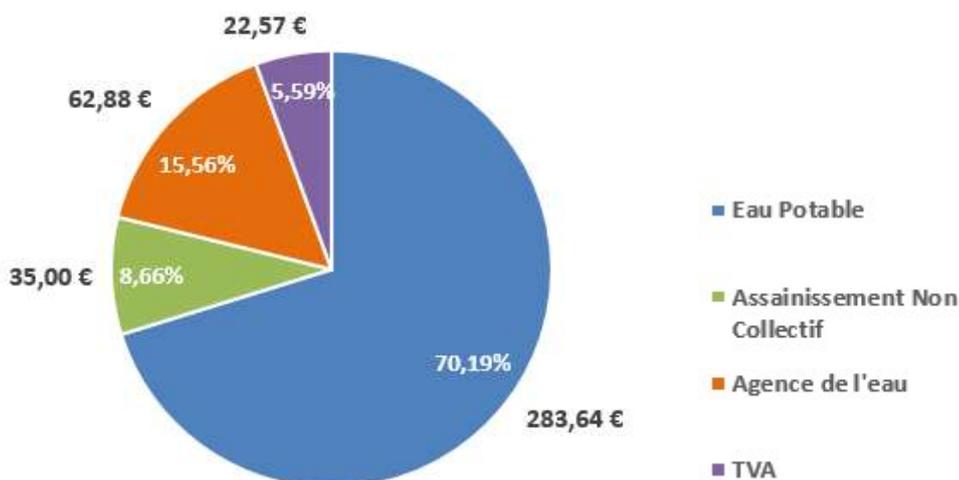
8.1. Facture type eau potable et assainissement collectif

Facture type 120 m3 avec les tarifs 2025 : 818,75 € TTC



8.2. Facture type eau potable et assainissement non collectif

Facture type 120 m3 avec les tarifs 2025 : 404,09 € TTC



Factures Types Eau Potable et Assainissement Collectif pour une consommation de 120m³

ANNEE 2024	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU (SIDEN-SIAN Noréade Eau)					
Abonnement mensuel	12	2,810	33,72	1,85	35,57
Consommation Tranche 1 (0-80 m ³)	80	1,623	129,84	7,14	136,98
Consommation Tranche 2 (>80 m ³)	40	2,353	94,12	5,18	99,30
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	120	0,104	12,48	0,69	13,17
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	120	0,350	42,00	2,31	44,31
TOTAL EAU			312,16	17,17	329,33
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES (SIDEN-SIAN Noréade Assainissement)					
Partie fixe	12	4,710	56,52	5,65	62,17
Partie proportionnelle	120	2,621	314,52	31,45	345,97
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	120	0,210	25,20	2,52	27,72
TOTAL ASSAINISSEMENT			396,24	39,62	435,86
TOTAL			708,40	56,79	765,19

ANNEE 2025	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Variation 2024-2025
DISTRIBUTION DE L'EAU (SIDEN-SIAN Noréade Eau)						
Abonnement mensuel	12	3,100	37,20	2,05	39,25	10,32%
Consommation Tranche 1 (0-80 m ³)	80	1,786	142,88	7,86	150,74	10,04%
Consommation Tranche 2 (>80 m ³)	40	2,589	103,56	5,70	109,26	10,03%
REDEVANCES EAU (Agence de l'eau) en € HT/m³						
Préservation des ressources en eau	120	0,104	12,48	0,69	13,17	-
Redevance consommation eau potable	120	0,400	48,00	2,64	50,64	*
Redevance performance des réseaux d'eau potable	120	0,020	2,40	0,13	2,53	*
TOTAL EAU			346,52	19,07	365,59	11,01%
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES (SIDEN-SIAN Noréade Assainissement)						
Partie fixe	12	5,190	62,28	6,23	68,51	10,19%
Partie proportionnelle	120	2,884	346,08	34,61	380,69	10,03%
Redevance de performance des systèmes d'assainissement collectif (Agence de l'eau) en € HT/m ³	120	0,030	3,60	0,36	3,96	*
TOTAL ASSAINISSEMENT			411,96	41,20	453,16	3,97%
TOTAL			758,48	60,27	818,75	7,00%

* A partir de 2025, une nouvelle réforme des redevances des agences de l'eau s'applique.

Factures Types Eau Potable et Assainissement Non Collectif pour une consommation de 120m³

ANNEE 2024	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU (SIDEN-SIAN Noréade Eau)					
TOTAL EAU			312,16	17,17	329,33
<i>Voir détail tableau ci-dessus</i>					
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES (SIDEN-SIAN Noréade Assainissement)					
Partie fixe	1	35,000	35,00	3,50	38,50
TOTAL			347,16	20,67	367,83

ANNEE 2025	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Variation 2024-2025
DISTRIBUTION DE L'EAU (SIDEN-SIAN Noréade Eau)						
TOTAL EAU			346,52	19,07	365,59	11,01%
<i>Voir détail tableau ci-dessus</i>						
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES (SIDEN-SIAN Noréade Assainissement)						
Partie fixe	1	35,000	35,00	3,50	38,50	0,00%
TOTAL			381,52	22,57	404,09	9,86%

9. SYNTHÈSE DES INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES

Répondant à une demande de la Cour des Comptes de décembre 2003, le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 a introduit des indicateurs de performance dans le rapport aux communes.

Ce dispositif offre aux services des collectivités un référentiel leur permettant de s'engager dans une démarche de progrès, en suivant leur progression interannuelle et en se comparant à d'autres services. Il fournit par ailleurs aux usagers du service des éléments d'explication sur le prix de l'eau et les éclaire sur le fonctionnement des services en général.

Ces indicateurs officiels sont calculés sur l'activité globale du SIDEN-SIAN. Le tableau ci-dessous les récapitule dans l'ordre fixé par le décret.

La plupart de ces indicateurs ont été présentés et commentés dans le corps du rapport.
Degré de confiance entre parenthèses : A pour « très fiable », B pour « fiable » et C pour « peu fiable »

9.1. Les indicateurs du service public de distribution d'eau potable

Indicateur		2021	2022	2023	2024
Indicateurs descriptifs					
D101 (A)	Nombre d'habitants desservis au 31 décembre de l'année	948 270	980 345	984 791	984 485
D102 (A)	Prix TTC du service de distribution d'eau potable (€/m ³) Année n+1	2,25	2,38	2,75	3,05
D151 (A)	Délai maximal d'ouverture des branchements existants (jours)	3	3	3	3
Indicateurs de performance					
P101.1 (A)	Taux de conformité microbiologique des prélèvements sur les eaux (%)	99,97	99,98	99,96	99,96
P102.1 (A)	Taux de conformité physico-chimique des prélèvements sur les eaux (%)	99,88	99,91	99,75	99,49
P151.1 (B)	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (/1000 abonnés)	1,80	1,94	1,84	1,64
P152.1 (B)	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements (%)	98,88	98,87	91,37	91,63
P154.0 (A)	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	3,98	4,39	4,75	4,79
P155.1 (B)	Taux de réclamations (/1000 abonnés)	1,38	1,31	1,32	1,12
P109.0 (A)	Montant des abandons de créances ou de versements à un fond de solidarité (€/M ³)	0,000939	0,001400	0,000965	0,000983
P103.2 (A)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120)	112	112	112	112
P107.2 (B)	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,49	0,48	0,46	0,40
P153.2 (A)	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (années)	1,1	1,1	2,5	2,2
P104.3 (A)	Rendement du réseau d'eau potable (%)	80,44	80,01	81,37	79,21
P105.3 (A)	Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/jour)	2,89	2,98	2,68	2,99
P106.3 (A)	Indice linéaire des pertes en réseau (m ³ /km/jour)	2,71	2,80	2,50	2,82
P108.3 (A)	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	72,21	72,28	72,42	72,67

9.2. Les indicateurs du service public d'assainissement collectif

Indicateur		2021	2022	2023	2024
Indicateurs descriptifs					
D201 (C)	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte	652 863	683 844	688 279	696 436
D202 (A)	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels	61	63	63	70
D203 (A)	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (TMS)	10 780	11 634	10 390	9 592
D204 (A)	Prix TTC du service d'assainissement (€/m3) Année n+1	2,96	3,22	3,63	3,77
Indicateurs de performance					
P201.1 (C)	Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (%)	94,96	95,43	95,43	95,46
P251.1 (B)	Taux de débordement des effluents dans les locaux d'usagers (%)	0,01	0,01	0,01	0,02
P257.0 (A)	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	3,98	4,39	4,75	4,79
P258.1 (B)	Taux de réclamations (/1000 abonnés)	0,82	0,77	0,99	0,98
P207.0 (A)	Montant des abandons de créances ou de versements à un fond de solidarité (€/m3)	0,000868	0,001486	0,000983	0,001036
P202.2 (A)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte (/120)	27	27	27	28
P252.2 (B)	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage (/100km de réseaux)	2,98	1,87	1,96	2,38
P253.2 (B)	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (%)	0,41	0,39	0,36	0,32
P256.2 (A)	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (années)	2,3	2,6	3,6	2,3
P203.3 (A)	Conformité de la collecte des effluents (%)	42,25	43,28	48,85	47,89
P204.3 (A)	Conformité des équipements des ouvrages d'épuration (%)	92,12	93,70	96,27	95,87
P205.3 (A)	Conformité des performances des ouvrages d'épuration (%)	88,38	85,95	94,16	92,32
P206.3 (B)	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes (%)	100	100	100	100
P254.3 (A)	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (%)	94,30	93,88	94,98	94,35
P255.3 (A)	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte d'eaux usées (/120)	120	120	120	120

9.3. Les indicateurs du service public d'assainissement non collectif

Indicateur		2021	2022	2023	2024
Indicateurs descriptifs					
D301.0 (C)	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif	80 849	80 462	78 867	78 230
D302.0 (B)	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (/100)	95,07	95,18	95,48	95,79
Indicateurs de performance					
P301.3 (B)	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	35,9	34,7	33,7	32,8



Code Général des Collectivités Territoriales
Articles D 2224-1-2-3 et Annexes V & VI